



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 12 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Calamités Agricoles : paiement de l'avance sur indemnisation

Le département de l'Allier a été reconnu au titre des calamités agricoles le 12 juillet dernier. Environ 3 400 demandes d'indemnisations ont été reçues à la DDT entre le 20 juillet et le 19 août. Une première avance sur indemnisation, représentant 30 % de l'indemnité totale, a été versée aux agriculteurs ayant déposé un dossier complet dans les délais, et respectant les conditions d'éligibilité.

Cette avance concerne, pour le département de l'Allier, 2 200 agriculteurs et représente un montant total de 3,1 millions d'euros.